



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

| <b>Avis DEP n° 2021 - 52</b>           |                                                                                                                                                                                                                          |                         |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Avis direct</b><br>(expert délégué) | <b>Objet :</b> Capture / relacher et prélèvement exceptionnel d'individus d'espèces protégées pour amélioration des connaissances sur le territoire lorrain – Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine – 2021 - 2024 | <b>Avis :</b> favorable |
| <b>Date :</b> 11/08/2021               |                                                                                                                                                                                                                          |                         |

### **Contexte**

La demande est sollicitée pour la période 2021 – 2024, sur l'ensemble du territoire lorrain pour les salariés du CENL (liste nominale des conservateurs, chargés d'études, chargés de mission scientifique, responsable scientifique) dont la formation et les compétences sont précisés au dossier.

Elle concerne la capture d'individus d'espèces de mollusques, d'amphibiens, de reptiles et d'insectes pour identification « en main » (relacher immédiat sur place) et exceptionnellement le prélèvement et le transport pour les espèces nécessitant une identification en laboratoire.

Le prélèvement d'espèces de flore est également sollicité dans le cas avéré de la nécessité d'une identification en laboratoire.

Certaines captures avec relâchés différés sont également sollicitées (nasses Ortmann pour les amphibiens par exemple).

Deux protocoles spécifiques de capture sont également décrits :

- Capture/Marquage/Recapture pour les insectes (avec notamment le projet d'une étude concernant *Boloria aquilonaris*)
- Capture d'insectes par piège d'interception aérien (sur un site sur lequel il n'est pas signalé la présence de coléoptères protégés)

Enfin, le protocole sanitaire visant à prévenir le risque chytridiomycose (SHF 2010) est appliqué.

Les objectifs de ces inventaires sont l'amélioration des connaissances sur la situation des espèces, permettant au CENL la mise en œuvre de gestions adaptés, dans le cadre ses missions.

La présente demande ne concerne pas les espèces protégées de compétence nationale listées aux arrêtés ministériels du 9 juillet 1999 et du 8 janvier 2020.

### **Questions au CSRPN**

- les opérations projetées remettent-elles en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?
- les opérations projetées remettent-elles en cause l'état de conservation des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

### **Supports de réflexion**

- CERFA
- Dossier de demande de dérogation

### **Analyse du CSRPN**

*Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces*

Les objectifs de cette demande sont des plus intéressants et permettent d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune, de la malacofaune, de la flore et de l'entomofaune à l'échelle Lorraine en participant aux programmes régionaux multipartenariaux dédiés.

Elles ne remettent en aucun cas en cause la conservation des espèces concernées au vu des protocoles suivis.

Bien préciser que le protocole CMR (p.4) et ses résultats attendus ne sont valables que pour les lépidoptères et non pour tous les insectes.

Par ailleurs, il faudra informer le CSRPN et la DREAL du lieu de dépôt des éventuels individus collectés de malacofaune ou d'entomofaune à des fins de détermination, afin de s'assurer de leur suivi.

### **Avis du CSRPN**

Favorable

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN  
Grand Est

